

**MAIRIE DE GRUEY LES SURANCE**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 février 2012 à 20 H 30

Etaient présents : LAGAUDE Christiane, BEURNE Marie-Odile, BASSOT Roger, MONNE Dominique, CORNU Maryse, JAUBERT Jean-Pierre, DIDELOT Joëlle, PRUNIER Régis, ZERLA Olivier, ZANETTI Frédéric.

Etaient Absents excusés :

Etaient Absents : BERNOT Jean-Marc

**Le Conseil Municipal,**

- SE PRONONCE POUR l'adhésion des collectivités de Luvigny, Doncières, Hadigny les Verrières et Seraumont au SDANC.
- SE PRONONCE POUR l'adhésion de la commune de LIGNEVILLE au SMIC
- DECIDE la création du poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012
- PREND ACTE de la demande de mise à la retraite de Monsieur MONNE Michel et l'ACCEPTE
- FIXE le tarif de l'eau pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 comme suit :
  - 0.90 € le m3 jusqu'à 200 m3 consommés par compteur
  - 0.80 € le m3 au-delà de 200 m3 consommés par compteur
  - 20.00 € la redevance d'abonnement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe de redevance de pollution fixée par l'agence de l'eau est de 0.220 € par m3 pour l'année 2012.

- FIXE comme suit le tarif des affouages pour l'année 2012 :
  - 30.00 € HT le stère de hêtre (TVA 7.00 %)
  - 25.00 € HT le stère de chêne (TVA 7.00 %)
- FIXE le tarif du bois de nettoyage pour l'année 2012 à 5.00 € HT le stère (TVA 7.00 %).
- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité des services des eaux 2010/2011 (annexe 01\_2012) qui n'appelle aucune observation.
- ACCEPTE la mutation des terrains loués par Monsieur PRUNIER Régis repris par Monsieur GERBERON Thierry

Section	N°	Lieu-dit cadastral	Surface totale	Surface louée	Catégorie
AV	136	JANIRON	5ha 00a 40ca	1ha 92a 40	3
AV	243	JANIRON	0ha 38a 90ca	ca 38a 90ca	3

- ACCEPTE la mutation des terrains loués par Monsieur LASSAUSSE Emmanuel SCEA du Marabois repris par Madame LASSAUSSE Béatrice

Section	N°	Lieu-dit cadastral	Surface totale	Surface louée	Catégorie
AD	44	LES FAYS	2ha 17a 75ca	1ha 79a 05ca	3
AD	103	HEUILLON	8ha 32a 10ca	2ha 60a 00ca	3

- PREND ACTE du départ de Monsieur LHOTE du logement communal n°2 au 31 janvier 2012 et CHARGE Madame le Maire d'effectuer la régularisation des charges ainsi que le remboursement du dépôt de garantie.
- ACCEPTE la proposition effectuée par Monsieur et Madame CORNU Bernard concernant l'acquisition d'une table de ping-pong.

Vu par nous, Maire de la Commune de Gruy-lès-Surance pour être affiché 28 février 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Gruy-lès-Surance, le 28 février 2012

Le Maire,

Christiane LAGAÚDE